

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 22 AOÛT 2005

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 22 août 2005 à 9 h, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Georges Bossé, maire de l'arrondissement, madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement et secrétaire substitut du conseil d'arrondissement,
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social,
Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs,
Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA05 210371

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 22 août 2005.

GDD 1052200042

CA05 210372

ACCORDER À L'UNION DES CITOYENS ET CITOYENNES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL L'AUTORISATION D'ORGANISER UNE ACTIVITÉ D'ANIMATION ET DE FINANCEMENT SUR LES TERRAINS DE L'ARRONDISSEMENT PORTANT LES NUMÉROS DE MATRICULE 9935-42-7883-2-000-0000 ET 9935-42-7990-5-000-0000 À L'OCCASION DE LA VENTE-TROTTOIR QUI AURA LIEU SUR LA RUE WELLINGTON DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN DU 1^{ER} AU 4 SEPTEMBRE 2005.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'accorder comme suit à l'Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal :

- 1.- L'autorisation d'organiser une activité d'animation et de financement sur les terrains de l'arrondissement portant les numéros de matricule 9935-42-7383-2-000-0000 et 9935-42-7990-5-000-0000 à l'occasion de la vente-trottoir de la rue Wellington, du 1er au 4 septembre 2005;
- 2.- La permission de louer, de l'arrondissement, les équipements tels que les chaises, les tables et les unités de scène.

Le tout conformément à la politique d'utilisation des locaux, terrains et équipements 2005 de l'arrondissement (chapitres 8 et 13).

GDD 1052204005

CA05 210373

SÉLECTIONNER LA FIRME TECHNISOL COMME FOURNISSEUR DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES - PARC ADRIEN-D.-ARCHAMBAULT, BOUL. DE LA FORÊT, BOUCLAGE DE L'AQUEDUC POINTE-SUD ET PISTE CYCLABLE (C05/032) POUR UN MONTANT DE 57 311,21 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 57 311,21 \$ pour les études géotechniques - parc Archambault, boul. de la Forêt, bouclage de l'aqueduc pointe-sud et piste cyclable, appel de propositions C05/032, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à la compagnie Technisol le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour un montant total approximatif de 57 311,21 \$, toutes taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce projet;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Provenance : 014-3-6831058020-03103

Imputation

Emprunt autorisé par le règlement 03-103

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
10512	0510512007	10 764,69 \$	11 462,24 \$

Provenance : 014-3-6820744-003

Imputation

Emprunt autorisé par le règlement 02-271

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
10512	0410512010	26 911,73 \$	28 655,61 \$

Provenance : 014-3-6820744-007

Imputation
Emprunt autorisé par le règlement 02-275

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
10512	0410512020	16 147,04 \$	17 193,36 \$

Certificat du trésorier n° CTC1052183019

GDD 1052183019

CA05 210374

AUGMENTER LE CONTRAT S03/008 OCTROYÉ À LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES CATCAN INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE PROMENADE ET NATURALISATION DES BERGES - PHASES 2 ET 3, D'UN MONTANT DE 116 071,56 \$, POUR CONSTRUIRE UN MUR DE SOUTÈNEMENT AFIN DE DOUBLER LES VOIES DE PROMENADE EN BERGES SUR L'ÎLE DES SOEURS, ENTRE LA TOUR LES SOMMETS 2 ET L'EXTRÉMITÉ SUD DE L'ÎLE DES SOEURS, PORTANT AINSI LE MONTANT INITIAL DE 481 876,53 \$ À 597 948,09 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

CONSIDÉRANT le retard induit par de très longs délais dans les approbations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes ses conditions dans l'entente avec la Ville et que la construction des murs doit être livrée à l'intérieur des limites du contrat actuel;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce mur de trois (3) mètres est un item accessoire non prévu, mais devenu nécessaire au contrat principal induisant à l'entrepreneur une augmentation des coûts de son contrat.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser l'augmentation de 116 071,56 \$ du contrat S03/008 « Construction d'une voie de promenade et naturalisation des berges - Phases 2 et 3 », et de confirmer l'ajout au bordereau des prix d'un mur de soutènement de trois (3) mètres de hauteur à 965 \$, plus taxes, par mètre linéaire;
- 2.- D'accorder à la compagnie Les Entreprises Catcan Inc. l'augmentation de 116 071,56 \$ du contrat S03/008 à cette fin, conformément aux plans et aux cahiers des charges modifiés pour ce projet;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Provenance : 014-3-6820744007-02275

Imputation
Emprunt autorisé par le règlement : 02-275

Projet 10512	Sous-projet 0310526000	Crédits 109 007,87 \$	Contrat 116 071,56\$
-----------------	---------------------------	--------------------------	-------------------------

Certificat du trésorier n° CTC1052183020

GDD 1052183020

CA05 210375

OCTROI DU CONTRAT S05/017 POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES SUR LA RUE WELLINGTON, À LA COMPAGNIE NÉOLECT INC. AU MONTANT DE 525 961,01 \$, TOUTES TAXES INCLUSES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit :

- 1.- D'autoriser une dépense de 525 961,01 \$ pour le remplacement des luminaires - Promenade Wellington, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- D'accorder à la compagnie Néoelect Inc. le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, soit pour un montant total approximatif modifié de 525 961,01 \$, toutes taxes incluses, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce projet;
- 3.- D'imputer cette dépense telle que décrite ci-dessous :

Provenance : 014-3-6820490005-02-238

Imputation
 Emprunt autorisé par le règlement 02-238

Projet 34512	Sous-projet 5034512000	Crédits 493 952,95\$	Contrat 525 961,01\$
-----------------	---------------------------	-------------------------	-------------------------

Certificat du trésorier n° CTC1052184001

GDD 1052184001

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas
 APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
 ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU QUE la séance soit levée à 9 h 20.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE